

BOUSSAC

JUIN 2024

BULLETIN COMMUNAL



Sommaire :

La mairie vous informe.....	2
Informations diverses	3
Animations et dates à retenir	4
Conseil Municipal du 12 janvier 2024.....	5
Conseil Municipal du 2 février 2024.....	6
Conseil Municipal du 14 mars 2024.....	7
Conseil Municipal du 5 avril 2024	8
Des galettes parties comme des petits pains	11
Les associations - forces vives du village	11
Énergies renouvelables ?	12
La commune fait preuve d'imagination	12
Les chasseurs ont invité à leur table	13
La tête de veau fait toujours le plein	13
Une association discrète et efficace	14
Les marcheurs de Colombiès	14
Rencontre du tourisme en Ségala.....	15
Le four est prêt pour allumer.....	16
Passage de voitures vieilles mais encore jeunes.....	17
De l'argent pour un bénévole en or	17
Un siècle de vie pour Maria Cazals	18
La CUMA va fêter ses 40ans	18
Fin de saison pour les danseurs	19
Un repas au parfum des îles pour l'APE.....	19
Une sortie culinaire et culturelle au menu des infatigables .	20
Grand succès pour la boussacoise.....	21
Que de belles rencontres !!!	23
L'idée recette	25
Le coin des enfants	26

Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

Édito

Pour ce nouveau numéro, nous avons privilégié les informations concernant les animations et autres manifestations qui ont lieu sur la commune.

De ce fait, les comptes rendus des conseils sont disponibles en intégralité sur le site de la commune ou consultables en version papier à la mairie.

Le Bar se déplace !

Une nouvelle salle d'activités s'est installée en face de la mairie et prendra le relais du bar très prochainement.

L'inauguration aura lieu le samedi 22 juin en présence de Monsieur le Préfet dès 11h00 où vous êtes tous conviés pour un apéritif.

La soirée de l'inauguration, le Comité des fêtes vous invite à fêter ses 40 ans autour d'un apéro concert.

Vous retrouverez dans le bulletin toutes les animations de la saison estivale où Boussac se prépare à recevoir de superbes évènements.

Bel été à vous,

L'équipe de la rédaction.



LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

@-mail : mairie@boussac-aveyron.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30

Fermeture le mercredi et le dernier samedi du mois

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS

Fermeture du secrétariat :

Du 7 au 14 juillet 2024

Du 11 août au 1^{er} septembre 2024

En cas d'urgence, contact : M. le Maire au 06.34.26.49.95

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

Site internet : <http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

Et le 1^{er} dimanche du mois.

Contact : Mme JANKOWSKI Sandrine au 06 06 45 37 98

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : **Mme Marion VERDIER**

SIVOS DU PAYS SEGALI

116, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 47 96 52

Pour toutes questions sur les services périscolaires, vous pouvez vous connecter via le lien suivant :

[Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) ou accueil@sivospayssegali.fr

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

100, Place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE

Tél. 05 65 69 27 43

Pour toutes questions sur les services gérés par l'intercommunalité, vous pouvez vous connecter aux liens suivants : [Accueil / e-portail \(berger-levrault.fr\)](#) et www.payssegali.fr,

INFORMATIONS DIVERSES

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Vous pouvez venir retirer les sacs jaunes uniquement en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Un sac par personne dans le foyer vous est remis. Des consignes de tri sont également disponibles pour vous aider.

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS

Les jeunes gens et jeunes filles nés en 2008 doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire. Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

Déchetterie de Baraqueville

Zone d'activités de Marengo
12160 BARAQUEVILLE
Tél. 05.65.71.97.84

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h – 13h30 à 18h00

Vendredi : Fermé le matin - 13h30 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 18h00

FORMATION 1^{ER} SECOURS



Une première formation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque a eu lieu le 9 mars 2024 à la salle des fêtes.

Si vous souhaitez aller plus loin, une journée complète de formation aux 1^{ers} secours pourrait être organisée en partenariat avec Groupama et la Sécurité Civile. Une participation de 45 €/personne est demandée. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat si vous souhaitez y participer.



ECOLE

Le personnel de l'école remercie les personnes qui participent à la récupération des bouchons plastiques et poursuit son action. Vous pouvez déposer vos bouchons à l'école ou à la mairie. Cette action vous permet de participer à l'acquisition de matériel pour handicapés. www.lesbouchonsdamour.com



Merci de votre participation

ANIMATIONS - DATES À RETENIR

La municipalité procèdera à l'inauguration de la salle d'activités, Rue de la mairie

Le Samedi 22 juin à partir de **11h00**

Vous êtes tous les bienvenus !

Le Comité d'Animation et de Loisirs de Boussac fêtera le **22 juin ses 40 ans !**

Vous êtes toutes et tous invités à les rejoindre pour la soirée à partir de 19h00, Rue de la Mairie.

Le Comité d'animation vous réserve son meilleur accueil !

Aînés de Boussac-Vors :

Date des prochaines rencontres :

Mardi 17 juillet : pique-nique au Pont de Membre

Mercredi 18 septembre : sortie du club (lieu à déterminer)

Ces rencontres sont réservées aux adhérents. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de M. BRAS Serge, le président 06.87.72.65.98 si vous souhaitez rejoindre l'association.

Le Comité d'Animation et de Loisirs de Boussac organise

le samedi 6 juillet un marché d'artisanat d'art et gourmand

(Ouvert au public à partir de 15h, jusqu'à 22h pour les arts et 23h pour les gourmands) Place de l'Eglise.

Fête des Classards

Fête de Boussac organisée par les Classards des années 2005-2006

Mercredi 14/08 à 20h00 : repas agneau braisé et bal animé par Maxime et Vincent

Jeudi 15/08 : messe le matin suivi d'un vin d'honneur, tournoi de pétanque à 14h00, repas servi par « Aux Saveurs de l'Aubrac » à 20h00, bal gratuit dès 23h00.

Le Conseil Paroissial organise

Un concert de musique baroque (orgue, flûte traversière, chant)

le Samedi 7 Septembre 2024 à l'église de Boussac à 20h30

L'Association « La Taverne d'Albert »

propose une opération « Four ouvert » pour une libre cuisson des produits de chacun

le dimanche 8 septembre 2024.

L'Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségalà » organise chaque semaine des randonnées.

Renseignements auprès de : Evelyne CARRIERE au 06.25.12.67.46 ou chemins.segala12@gmail.com

L'Association « Danses à Boussac » vous propose des cours de danses traditionnelles

Un mardi sur deux à 20h30 - Salle des fêtes de Boussac **Reprise le 01 octobre 2024**

Tarif : 45 € par personne

Renseignements auprès de : Florence CAZALS (06.03.56.16.83) / Gérard et Françoise BERTRAND (06.80.00.10.29 ou 06.13.66.50.31) / Liliane CARDAILLAC (06.14.07.48.96)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2024

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : BOUZID Patricia

Secrétaire de séance : SOLIER Richard

Le Maire souhaite une bonne année 2024 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Autorisation au maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget : Le conseil municipal donne autorisation au maire de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget qui interviendra en avril 2024 afin de pouvoir régler les factures liées aux travaux de la salle d'activités.

Personnel : prime pouvoir d'achat : Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Le Conseil Municipal décide d'instituer cette prime pour les agents de la Commune.

Désignation d'un élu référent forêt-bois : Soutenue par le Conseil Régional Occitanie et la DRAAF Occitanie, l'Union Régionale des Collectivités forestières (URCOFOR) accompagne la commune pour agir sur les questions relatives à la thématique forêt-bois. Le conseil municipal désigne M. GAYRARD Patrick comme élu référent.

Modernisation du parc d'éclairage public : Monsieur le Maire indique que le SIEDA peut aider la commune dans la rénovation de son parc d'éclairage public. Ces travaux sont estimés à 68 800 € HT avec une aide du SIEDA de 350 € par luminaire. La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA. Le Conseil Municipal décide de solliciter une aide au titre du Fonds Vert pour un reste à charge communal de 20 % du montant HT des travaux.

Demande de subventions au titre de la DETR : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-de-Rouergue afin de lui faire part des projets de la commune. Voici les 3 projets qui seront étudiés par la Sous-Préfecture.

Salle d'activités : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de renouveler la demande de DETR pour la salle d'activités. Il propose le nouveau plan de financement : DETR = 30 003,74 € / FONDS VERT = 16 000,00 € / Région Occitanie = 4 500,00 € / Conseil Départemental = 5 213,00 € / Autofinancement = 13 929,19 €

Réaménagement de l'espace devant la mairie : Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour le réaménagement du parvis de la mairie. En effet lors du contrôle des ponts et murs de soutènement de la Commune par SOCOTEC, celui de la mairie avait été signalé comme présentant un défaut majeur.

Équipements sportifs de loisirs : Monsieur le Maire propose également de déposer le projet d'équipements sportifs de loisirs au titre de la DETR. Ce projet a fait l'objet d'une précédente demande auprès de l'Agence Nationale du Sport mais sans succès. L'installation de ces nouveaux équipements sera l'occasion de remettre aux normes l'aire de jeux. Il propose un nouveau plan de financement

École – SIVOS du Pays Ségali : Monsieur le Maire indique que le problème de l'école de Manhac persiste et que le collectif a saisi le Sous-Préfet sur le projet qui selon eux est surestimé en termes d'effectif attendu pour l'école. L'effectif prévisionnel de l'école de Boussac pour la rentrée 2024 est de 53 élèves.

Pays Segali Communauté

Voirie : Monsieur MAUREL Jacques présente les éléments de voirie retenus pour la campagne 2024. La moitié du montant des travaux envisagés concerne le pont de Cussan. Les autres travaux sont Grandsagnes (à finir), La Carmélie, La Caumette et Membre. Les élus signalent un problème de curage de fossés à Drulhe, Route de Sardière et à La Carmélie. Monsieur le Maire doit recontacter M. POUGET Georges en charge de la voirie à la Communauté afin de faire un point avec lui sur ces fossés et rajouter des travaux route de Sardière.

Décisions Modificatives : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 du lotissement l'Eminade ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes sur le budget annexe du lotissement l'Eminade.

Questions diverses

Vœux : Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux de dimanche à 10h30.

Entretien vestiaires : Le club de l'ESSOR souhaite faire des travaux de rafraîchissement des vestiaires. Ceux-ci seront effectués à l'inter-saison.

Vente communal Membre : Le terrain de Membre a été mis en ligne sur le site du bon coin. Monsieur le Maire indique qu'il a effectué une visite. Toutefois un ancien transformateur EDF est situé sur ce terrain. Une demande a été déposée auprès d'ENEDIS afin de supprimer cet emplacement.

Location : Le studio n°01 s'est libéré. Il sera à nouveau disponible à la location dès le 1^{er} février 2024.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2024

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : HENRY Christian, POUGET Sabine.

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Cimetière : travaux ossuaire et caveau communal. Monsieur le Maire indique que les travaux prévus au cimetière sont programmés pour le mois de mars. L'entreprise des pompes funèbres réalisera dans un premier temps l'ossuaire et le caveau communal.

Monsieur le Maire précise que la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon suit son cours. La deuxième constatation aura lieu le mardi 30 avril 2024 à 10h00 au cimetière communal.

Personnel : création d'un emploi non permanent. Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activités à compter du 1^{er} mars jusqu'au 15 juillet 2024. Madame MOUYSSSET Sandrine rappelle qu'au moment de l'embauche de l'agent, la question s'était posée de savoir s'il ne valait mieux pas recruter deux agents à mi-temps au lieu d'un temps plein. Pourquoi donc ce changement ? Monsieur le Maire indique que la charge de travail était déjà trop importante au moment du recrutement et qu'aujourd'hui une nouvelle embauche est nécessaire.

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements neufs économes en énergie :

Monsieur le Maire indique que la commune avait délibéré en 2012 afin d'exonérer de taxe foncière les propriétés bâties achevées à compter du 1^{er} janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée. Compte tenu de la modification du code des impôts, cette délibération cesse de produire ses effets à compter de 2024. Par dérogation, les communes ont jusqu'au 29 février 2024 pour instituer l'exonération prévue à l'article 1383-0 B bis du code dans sa rédaction actuelle et fixer un taux entre 50 et 100 %. Les élus décident d'exonérer de taxe foncière les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale à 100 % pour une durée de 5 ans.

École – SIVOS du Pays Ségali : Les élus du SIVOS se sont réunis le 1^{er} février. Le projet de l'école de Manhac a été revu et réduit car la perspective des effectifs a été revue à la baisse.

Monsieur le Maire indique que le recrutement du personnel au niveau du SIVOS devient de plus en plus problématique et les remplacements très compliqués.

Pays Segali Communauté : Le projet de territoire a été validé fin 2023, première étape du PLUI.

Le dernier conseil de communauté a eu lieu le 16 janvier 2024. Les demandes de subventions au titre de la DETR ont été validées pour le programme « ponts » et « voirie ». Les tarifs des repas des ACM ont été réévalués.

Réorganisation du service des ordures ménagères : Lors de la dernière séance de la commission intercommunale des ordures ménagères, les élus ont décidé de réduire le nombre de points de collecte afin d'optimiser le service. Chaque commune est invitée à travailler sur son territoire et de supprimer/de regrouper des points de collecte.

Monsieur le Maire a demandé une étude à la Communauté afin de créer une zone d'activités à la Baraque de Cussan le long de la RD911 de compétence intercommunale.

Questions diverses

Déclaration D'intention d'Aliéner un bien sis à la Baraque de Cussan : Décision du Maire : Monsieur le Maire indique qu'il a renoncé à exercer son droit de préemption sur ce terrain.

Organisation réunions commissions: Monsieur le Maire indique que la commission « énergies renouvelables – développement durable » va se réunir le jeudi 8 février 2024 afin de préparer la réunion publique qui aura lieu le samedi 10 février de 10h à 12h au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Une réunion avec les associations et la commission animation aura lieu lundi 12 février à 20h30.

La commission « finances » se réunira le 15 février 2024 à 14h00 pour préparer les comptes administratifs.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia

Secrétaire de séance : HENRY Christian.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le plan de financement des équipements sportifs de loisirs type « fitness ». Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Adhésion au service d'assistance à l'archivage du Centre De Gestion De l'Aveyron : Monsieur le Maire indique que des archives de la Commune ont été retrouvées lors du rangement du dépôt. Le Centre de Gestion de l'Aveyron propose une mission d'assistance à l'archivage Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service du centre de gestion pour le classement de ces archives publiques.

Loi APER : définition des zones d'Accélération de l'Energie Renouvelable : Dans le cadre de la loi APER, la commune doit définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Suite à la réunion publique, le conseil municipal décide de retenir comme zone ENR l'ensemble des toitures du territoire communal. Ce classement n'empêchera pas d'autres énergies renouvelables. Cette délibération doit être transmise à la Communauté de Communes qui doit à son tour faire remonter cette donnée aux services de la Région.

Personnel : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités (en application de l'article 332-23-1° du code général de la fonction publique) : Monsieur le Maire indique que le CDD d'agent d'entretien se termine ce jour. Un délai de 5 semaines doit être respecté entre le renouvellement de l'emploi et le recrutement. Pour la continuité des services le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités, le temps d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Creation d'un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est égale à 8h/semaine : Suite à la création de l'emploi non permanent, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent de 8 heures par semaine pour l'entretien des locaux municipaux à compter du 1^{er} mai 2024 selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.332-8-5°.

État récapitulatif des indemnités perçues par les élus : Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Approbation des comptes de gestion 2023 du receveur : Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion 2023 dressés par le receveur, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratifs 2023 (cf. réunion du 5 avril 2024) : Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes administratifs. M. MAUREL Jacques prend la présidence du Conseil Municipal qui approuve les comptes administratifs 2023 de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du lotissement « l'Eminade », et du budget photovoltaïque.

Affectation des résultats de fonctionnement 2023

- Le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement +264 469,61€ et un solde d'investissement de + 3 046,48 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2024 (R002) : + 264 469,61€
- Pour le service assainissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2023 ainsi : excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2024 (R002) : +29 451,36 €

École – SIVOS du Pays Ségali : Monsieur SOLIER Richard donne le compte rendu du dernier conseil syndical du 29 février 2024. Le SIVOS a délibéré sur le projet modifié de l'extension l'école de Manhac.

Le comité syndical a également délibéré pour demander des subventions au titre de la DETR 2024 pour des travaux de rénovation dans les écoles de Baraqueville, Moyrazès, Lardeyrolles, Sauveterre-de-Rouergue et Lax. Une délibération sur le montant de la participation du SIVOS au fonctionnement des écoles privées a été prise.

Pays Ségali Communauté : *Approbation du montant du fond de concours pour les travaux voirie 2023 :* La commune doit délibérer sur le fond de concours voirie à verser à la Communauté de Communes. La commune a versé au cours de l'année 48 000 € d'avance pour les travaux voirie. Le fond de concours à verser en complément est de 16 102,81€.

Équipements sportifs de loisirs : demande de subventions : Le projet avait été mis de côté par manque de subventions. Après consultation de l'ANS, le Conseil Municipal décide de relancer le projet.

Questions diverses

Réunion commission animations : Monsieur le Maire indique que la commission doit se réunir afin de préparer l'inauguration de la salle d'activités.

Rencontre avec la commune de Haimps : Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un appel du Maire de la Commune de Haimps. Ces derniers recevront la commune de Boussac lors du weekend de Pentecôte 2025.

Réunion EPAGE Viaur 15 mars 2024 : Monsieur le Maire indique qu'une réunion de l'EPAGE Viaur concernant le transfert de la compétence assainissement a lieu vendredi à la salle de cinéma de Baraqueville. Il invite les conseillers disponibles à y participer.

Exercice militaire ARES : Faisant suite à l'exercice ORION et ZEPHYR durant l'année 2023, l'exercice régimentaire ARES 2024 aura lieu à la fin du mois de mars dans une zone d'action comprise entre les communes de Caylus, Decazeville, Rodez et Laguepie. Cette manœuvre terrestre mobilisera environ 600 militaires du 25 au 28 mars.

Déploiement fibre optique : Monsieur le Maire a eu une réunion avec le SIEDA pour faire un point sur le déploiement de la fibre sur le territoire. Il reste 4 points litigieux sur la commune, dont 2 points qui ne seront raccordés que si une demande de raccordement est faite par le propriétaire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2024

Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absent et excusé : BLANC Sébastien,

Secrétaire de séance : SOLIER Richard.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

Vote des taux d'imposition 2024 (TH, TFB, TFPNB) : Lors de la commission « finances » qui a eu lieu le 2 avril 2024, il a été proposé une hausse des taux d'imposition. Le conseil municipal fixe les taux pour l'année 2024 comme suit : TH = 8,23 %, TFPB = 34,06 % et TFPNB = 84,59 %.

Vote BP 2024 : Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances » les propositions des différents budgets primitifs 2023.

Concernant le budget du lotissement « le Clos de Caufour », tous les lots sont vendus. La dernière échéance d'emprunt sera prélevée fin novembre. Il sera alors possible de clôturer ce budget. Le déficit de ce budget sera pris en charge par le budget principal. M. SOULIE indique que ce budget aurait pu être à l'équilibre si la commune avait vendu le m² 1,5 € plus cher.

Monsieur le Maire indique concernant le lotissement l'Eminade qu'il a recontacté les HLM départementaux afin de mettre à disposition les deux lots restants pour un projet d'habitat.

Concernant le budget photovoltaïque, des travaux de renforcement du transformateur au Fraysse seront nécessaires, la demande est en cours auprès d'ENEDIS. Ce budget devra être financé grâce à un emprunt. L'objectif est que les recettes couvrent le remboursement de l'emprunt, et qu'à terme la commune puisse faire un bénéfice. Toutefois, s'agissant d'un Service Public industriel et commercial, ce budget est soumis aux règles du droit privé.

Le Conseil Municipal valide les 5 budgets à l'unanimité.

COMMUNE

<i>Section de fonctionnement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Charges générale	160 410,00	143 152,61	164 700,00	Atténuat° charges pers	0,00	22 644,65	2 000,00
Charges personnel	104 530,00	100 621,31	113 600,00	Produits des services	22 284,00	22 050,96	22 300,00
Dégrev JA /AC CC	1 150,00	977,00	1 000,00	Impôts et taxes	202 704,00	205 512,58	198 000,00
Autres charges de gestion	322 517,13	196 043,49	272 102,00	Dotat°/participat°	192 000,00	193 586,00	257 100,00
Intérêts emprunts	4 473,00	4 472,57	4 800,00	Revenus immeubles	57 700,00	57 388,90	68 000,00
Dépenses d'ordre	42 644,28	45 284,28	40 243,18	Produits financiers	0,00	3,38	0,00
				Produits excep	30,00	1 552,00	/
				Opération d'ordre	0,00	1 140,00	/
Virement à SI	90 135,99		215 243,43	Excédent fct N-1	251 142,40		264 469,61
TOTAL	725 860,40	490 551,26	811 869,61	TOTAL	725 860,40	503 878,47	811 869,61

<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Déficit reporté	8 682,40		0,00	Excédent reporté			3 046,48
Subventions équip versées	43 640,00	43 637,26	54 635,00	Dotation, FCTVA	21 642,40	26 331,84	11 900,00
Emprunt	22 503,00	22 186,68	23 700,00	Subventions	350,00	90 551,26	2 700,00
Immob Corporelles	61 047,27	24 102,58	167 842,52	Emprunt dépôts/caution	201 000,00	120 905,47	257 500,00
Constructions en cours	220 000,00	180 277,45	220 000,00	Produits de cession	100,00	0,00	1 000,00
Avance BA			65 636,57	Opération d'ordre	42 644,28	45 284,28	40 424,18
Opérations patrimoniales	1 884,00	1 884,00	/	Opération patrimoniales	1 884,00	1 884,00	/
Op d'ordre	0,00	1 140,00	/	Virement section fct	90 135,99		215 243,43
TOTAL	357 756,67	273 227,97	531 814,09	TOTAL	357 756,67	284 956,85	531 814,09

Résultat de fonctionnement : + 13 327,21€ / Solde de la section d'investissement : + 11 728,88€

SERVICE ASSAINISSEMENT

<i>Section d'exploitation</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
				Branchement	0,00	0,00	7 800,00
Charges générales	4 413,00	439,86	1 200,00	Redevances CNE	16 500,00	16 932,42	18 800,00
Charges de personnel	6 000,00	5 960,75	6 000,00	Contribution EP	12 000,00	13 709,12	13 000,00
Intérêts emprunts	5 278,00	4 722,62	5 935,00	Redevance agence	1 700,00	1 792,75	
Redevance agence eau	3 060,00	3 056,00	1 800,00	Subventions excep	0,00	0,00	0,00
Atténuation produits	100,00	0,00	100,00	Subventions	8 300,00	0,00	0,00
Amortissements	16 076,00	16 076,00	16 110,00	Amortissements	5 982,23	5 850,00	5 850,00
Virement à SI	30 977,53		43 756,36	Excédent fonct.	21 422,30		29 451,36
TOTAL	65 904,53	30 255,23	74 901,36	TOTAL	65 904,53	38 284,29	74 901,36

<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Déficit antérieur	45 444,31		0,00	Excédent antérieur			7 844,59
Amortissements subv	5 982,23	5 850,00	5 850,00	Amortissement	16 076,00	16 076,00	16 110,00
Dette	28 041,00	27 040,50	32 045,00	Affectation résultat	45 444,31	45 444,31	0,00
Autres réseaux	14 299,30	0,00	0,00	FCTVA	1 269,00	1 269,53	202,00
Travaux	50 000,00	37 321,44	30 017,95	Subventions	0,00	10 711,00	0,00
				Emprunt	50 000,00	50 000,00	
				Virement SF	30 977,53		43 756,36
TOTAL	143 766,84	70 211,94	67 912,95	TOTAL	143 766,84	123 500,84	67 912,95

Résultat de fonctionnement : + 8 029,06€ / Résultat d'investissement : + 53 288,90€

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

<i>Section de fonctionnement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Intérêt	91,42	91,42	28,77	Vente terrains	29 969,80	29 969,80	0,00
Annulation stock	31 808,73	31 808,73	0,00	Variation terrain	0,00	0,00	0,00
Frais accessoires	91,42	0,00	0,00	Transfert charges	91,42	0,00	0,00
Autres charges			1,00	Autres produits			1,00
Déficit reporté	9 023,60		10 953,95	PEC déficit	10 953,95	0,00	10 982,72
TOTAL	41 015,17	31 900,15	10 983,72	TOTAL	41 015,17	29 969,80	10 983,72
<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Emprunt	46 184,65	24 067,46	22117,19	Reprise stock initial	31 808,73	31 808,73	0,00
Résultat reporté	0,00		0,00	Résultat reporté	14 375,92		22117,19
TOTAL	46 184,65	24 067,46	22117,19	TOTAL	46 184,65	31 808,73	22117,19

Déficit : - 1 930,35 € / Excédent : 7 741,27 €

LOTISSEMENT L'EMINADE

<i>Section de fonctionnement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Autres charges (TVA)	10,00	0,29	100	Autres produits			1,00
Etudes	1 500,00	550,00		Variation terrain	65 637,31	65 636,57	65 636,57
Variation stock	65 445,31	65 445,31	65 636,57	Déficit PEC BP	55 240,18	0,00	54 291,21
Résultat reporté	53 932,18		54 291,21				
TOTAL	120 887,49	65 995,60	119 928,78	TOTAL	120 887,49	65 636,57	119 928,78
<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP +DM 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Stock de travaux	65 637,31	65 636,57	65 636,57	Dette BP	65 637,31	0,00	65 636,57
Déficit reporté	65 445,31		65 636,57	Stock terrains	65 445,31	65 445,31	65 636,57
TOTAL	131 082,62	65 636,57	131 273,14	TOTAL	131 082,62	65 445,31	131 273,14

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

<i>Section d'investissement</i>							
Dépenses	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Travaux	35 000,00	0,00	45000	Emprunt	35 000,00	0,00	45000
TOTAL	35 000,00	0,00		TOTAL	35 000,00	0,00	

École – SIVOS du Pays Ségali : La prochaine réunion du SIVOS aura lieu le 9 avril. Une réunion aura lieu en amont, le 8 avril, pour parler exclusivement du projet d'extension de l'école de Manhac, pour laquelle à ce jour, rien n'est réglé.

Pays Ségali Communauté : Voirie : une entreprise est intervenue sur la commune pour boucher les trous. Un oubli a été fait à Drulhe. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec M. POUGET pour l'informer et pour solliciter le passage de l'hydrocureur dans les fossés. M. BLANC Stéphane et Mme POUGET Sabine indiquent que des panneaux « voie sans issues » doivent être rajoutés dans leur secteur.

Les élus soulignent le problème de collecte des ordures ménagères. Un projet de réduction des points de collecte a été lancé. Cependant la moitié des communes de la communauté n'ont pas reçu les cartes. La fréquence de passage des camions pour le ramassage des poubelles jaunes est insuffisante.

Questions Diverses

Bornes électriques : Depuis 2016 déjà, le SIEDA s'est engagé aux côtés des collectivités aveyronnaises dans le déploiement et la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques avec le réseau Révéo. Afin de participer à cette opération, la Commune doit adhérer au projet. Pour l'instant aucune contribution financière de la part de votre collectivité n'est demandée. Le conseil valide cette adhésion.

Office du tourisme du Pays Ségali : Le forum touristique a eu lieu le 4 avril à la salle des fêtes de Boussac. Celui-ci a réuni plusieurs acteurs du tourisme et a été très apprécié.

DES GALETTES PARTIES COMME DES PETITS PAINS POUR LES AGAPES

On aime bien voir la fumée qui s'échappe de la taverne d'Albert, ce qui est toujours synonyme de rencontres culinaires conviviales.

La dernière en date fut celle consacrée à la cuisson des galettes et c'est ainsi que trois fournées de 15 galettes ont permis de cuire et dorer ces pâtisseries de saison. Avant le plaisir gustatif, il faut bien dire que le plaisir visuel l'est tout autant de retirer de l'ancre chauffé à blanc ces magnifiques disques dorés.

Les bénévoles de l'association avaient confectionné la veille ces gâteaux avec un soin particulier pour un résultat plus que satisfaisant.

Il faut reconnaître que si elles ne sont pas parties comme des petits pains, elles l'ont été comme de vraies et bonnes galettes qui ont ravi les agapes du jour, en parts individuelles à consommer sur place ou bien à emporter



LES ASSOCIATIONS - FORCES VIVES DU VILLAGE



Les diverses associations de la commune sont bien à mettre au rang du facteur essentiel qui représente la vie sociale et culturelle du territoire. Elles sont à classer parmi les forces vives de tout ce qui engendre les rencontres diverses tout au long de l'année. Si l'on met bout à bout l'ensemble de ces retrouvailles et organisations, cela se chiffre par plusieurs dizaines d'évènements divers et variés qui font rencontrer les gens : Une thérapie absolument indispensable de nos jours où l'on tendrait à s'orienter vers l'isolement.

La municipalité, bien consciente de la valeur et du rôle de ces associations, les a réunies récemment afin de faire le point sur leurs activités spécifiques. Il s'agissait là, en l'occurrence, d'écouter chacune d'entre elles pour définir un calendrier annuel cohérent, évoquer les diverses contributions de la mairie et parler de toutes les problématiques qu'elles sont en mesure de rencontrer. Il est inutile de préciser combien c'est important d'aider toutes ces personnes qui donnent de leur temps avec altruisme pour le bonheur de tous.

Ne manquons pas de saluer à ce sujet, le poids que représente le travail de tous ces bénévoles, véritables Fourmies de tout ce tissu associatif.



ENERGIES RENOUVELABLES : QUELLES POSSIBILITES POUR LA COMMUNE ?

Les énergies renouvelables, voilà bien un sujet auquel il est difficile d'échapper de nos jours. Il faut bien convenir qu'au-delà de tout lobby écologiste, on devra inévitablement intégrer dans notre vie quotidienne ce phénomène et surtout une nouvelle manière de penser à ces nouvelles sources d'énergies. Notre pays étant quelque peu à la traîne dans ce domaine a incité l'état à solliciter les élus du territoire afin de recenser la potentialité de ces diverses ressources. C'est ainsi qu'à ce titre le conseil municipal, par la voie de son maire François CARRIERE, a récemment provoqué une réunion d'information et de concertation publique sur ce sujet. Même si la barre peut paraître haute, il est demandé à chaque commune



d'aller vers un bilan Carbone zéro et chacun reconnaît bien que l'on doit aller dans ce sens. De ce fait, la commune va identifier un zonage avec les diverses potentialités en matière d'énergies renouvelables sur le territoire communal. Au vu des études réalisées, l'éolien serait écarté pour ce qui nous concerne. Le photovoltaïque paraît être la première formule à envisager avec l'option sur toitures, pour ce qui concerne les installations au sol il est bien évident que le domaine agricole reste protégé. Une carte communale sera dressée avec les diverses possibilités établies, le but étant de faire une proposition de faisabilité en potentialité de production sur la commune. Une prochaine délibération sera prise dans ce sens.

LA COMMUNE FAIT PREUVE D'IMAGINATION POUR FAIRE PARLER D'ELLE



Quand on arrive dans une région à découvrir, lors des vacances en particulier, la première destination est souvent l'office de tourisme dans lequel on découvre les différents sites et lieux insolites et touristiques à découvrir. Pour ce qui concerne la commune de BOUSSAC il n'y avait pas encore de support matériel relatant les différents atouts et sites recensés sur le territoire communal.

À compter de ce printemps, cette lacune sera désormais comblée par la réalisation récente d'un FLYER (c'est ainsi qu'on le nomme) qui présente la commune de BOUSSAC, son histoire et ses sites remarquables. C'est Emeline GILHODES de l'office de tourisme du Pays SEGALI qui a piloté cette réalisation et qui est venue récemment la finaliser avant le tirage final. Ce dépliant sera présent dans les offices de tourisme du SEGALA et présent également lors de bourses d'échange de brochures.



LES CHASSEURS ONT INVITE À LEUR TABLE

Le repas de la chasse fait bien partie des incontournables rendez-vous gastronomiques proposés à la salle des fêtes et l'édition 2024 n'a pas dérogé à ce rituel. Ils furent encore nombreux à venir partager daube de sanglier et gigue de chevreuil à l'occasion de ce rendez-vous festif. La société de chasse de BOUSSAC, forte de près de 30 adhérents, conduit ses interventions en trinôme avec celles de MANHAC et le plateau de MOYRAZES. Les prélèvements pour la dernière saison de chasse sur le territoire de la commune sont de 16 sangliers, 18 chevreuils, et la régulation du renard qui s'élève à 38 unités. Les chasseurs par l'intermédiaire de leur président Christian SOULIE vous informent qu'une opération de vente de daube de sanglier est prévue pour début mars. Il faut souligner l'action globale de cette association pour son implication dans l'environnement et la passion de ses membres pour le territoire et ses composantes.

Si le repas concocté par Alexandre COSTES et son équipe furent appréciés avec le gibier cuisiné, ils le furent également par le dessert réalisé par le chef.



LA TÊTE DE VEAU FAIT TOUJOURS LE PLEIN

Avec ce léger retour des frimas, le petit déjeuner à la tête de veau tombait à point nommé pour emmagasiner quelques calories. Une tête de veau sauce gribiche qui fait largement l'unanimité et que n'aurait certainement pas renié un ancien président, fervent adepte de ce plat. La salle était comble pour ce premier rendez-vous du comité qui a encore une fois régala les papilles.

Bravo encore une fois à ses membres qui nous font partager ces bons moments.



UNE ASSOCIATION DISCRETE ET EFFICACE

Il y a sur la commune une association pour le moins discrète mais qui n'en est pas pour autant très active et ce depuis plus de vingt ans. Il s'agit en l'occurrence du club appelé tout simplement club de danse et qui était intégré dans l'association du comité et loisirs de BOUSSAC. Or, depuis deux ans maintenant, celui-ci ne vole pas de ses propres ailes, mais danse de ses propres statuts sous le sigle ADB –Association Danse à Boussac- C'est ainsi que tous les 15 jours, le mardi soir, une bonne trentaine de danseurs et danseuses viennent s'adonner à leur passion sous des airs de musiques traditionnelles qui leur font danser valse, bourrées, scottish, polkas et autres danses en ligne...

À l'issue de leur dernière assemblée générale le bureau a la composition suivante : président – BERTRAND Gérard, secrétaire – CAZALS Florence, Trésorière – CAERDAILLAC Liliane, membre actif – BERTRAND Françoise.

La période de l'activité se déroule d'octobre à avril (deux heures par séance). Pour ceux qui veulent plus d'informations et adhérer, contacter le 06 14 07 48 96.

Il faut noter également que ces rencontres sont agrémentées à l'occasion de collations conviviales (galette, crêpes,...)



LES MARCHEURS DE COLOMBIES ONT DECOUVERT LES TROIS RUISSEAUX

Le club des marcheurs de COLOMBIES se donne rendez-vous tous les vendredi après-midi pour aller randonner autour d'un village du grand SEGALA et de ses environs. Pour la dernière en date, le départ était fixé au Pont de Membre sur notre commune où une bonne trentaine de personnes avaient répondu présent. Le circuit proposé fut d'aller découvrir une bonne partie du territoire BOUSSACOIS en allant parcourir le circuit des trois ruisseaux (TIRECABRE, GRANDSAGNES et le LEZERT). Une belle balade, appréciée de tous par un retour du temps que l'on pouvait qualifier d'estival.



RENCONTRE DU TOURISME EN SEGALA



La salle des fêtes s'est transformée récemment en véritable rucher composé de toutes les forces vives que représentent les différents partenaires touristiques du Ségala (hébergeurs, offices de tourisme, sites touristiques du grand Ségala). Initié par l'office de tourisme du Pays Ségali, ce sont une bonne quinzaine d'exposants qui sont venus échanger, communiquer et créer également des partenariats entre eux. François CARRIERE – Maire de la commune – accueille les participants, les remercie de leur présence et passe la parole à André BORIES – Maire de GRAMOND et président de l'office de tourisme qui à son tour souhaite la bienvenue à tous. Jean Eudes LE MEIGNEN – Président de la CDC AVEYRON BAS SEGALA VIAUR

intervient à son tour et évoque en particulier une volonté de réunir toutes ces dynamiques à l'ensemble du grand SEGALA. Il faut saluer l'ensemble de ces institutions qui procurent des bonheurs simples, des bonheurs vrais. C'est dans une ambiance détendue que les échanges se sont poursuivis tout au long de la matinée avant de partager le pot de l'amitié et le buffet. L'après-midi, François CARRIERE a mis son costume de guide pour faire découvrir tous les charmes et attraits du village.



LE FOUR EST PRET POUR ALLUMER UNE NOUVELLE SAISON



La taverne d'Albert a récemment tenu son assemblée générale ouverte par son président Dominique LAURENT qui a souhaité la bienvenue à tous avant que ne soient évoqués les différents points de l'ordre du jour. Après avoir fait l'inventaire des activités 2023, le bilan financier présenté par Audrey GAYRAUD dégage un solde positif pour chacune d'entre elles. L'objectif avoué est de ne pas générer de grosses marges mais de permettre à l'association du four d'avoir juste un tapis financier lui permettant de fonctionner tout en

privilégiant le côté festif et convivial auprès de la population. Au fil de chaque cuisson les membres acquièrent l'expérience qui permet d'avoir des résultats de plus en plus efficients, preuve en est de la dernière cuisson de galettes qui a été largement appréciée. C'est ainsi que de nombreux points techniques furent évoqués pour les futurs projets que sont la cuisson du pain pour le marché gourmand du 6 juillet et la journée « open four » du 8 septembre. Au cours de cette assemblée, il fut également évoqué d'envisager quelques investissements.

Avec quelques pains invendus qui étaient en stock, il fut organisé une soirée soupe au fromage pour un match de coupe du monde de rugby. La question est posée de renouveler cette animation.

Cette jeune association, forte de 14 membres poursuit sa route au fil des diverses cuissons et contribue largement à faire vivre le patrimoine et pour l'occasion ranimer la flamme et chauffer les pierres de ce four, chargées d'histoire. Une belle manière de perpétuer ainsi la mémoire des anciens.

La composition du bureau est désormais la suivante :

Président : Dominique LAURENT

Trésorier : Sébastien COMETTI

Secrétaire : Cyrielle PUECH



PASSAGE DE VOITURES VIEILLES MAIS ENCORE JEUNES



Ce samedi 6 avril, le village de BOUSSAC a vu arriver une trentaine de voitures anciennes pour le plus grand bonheur de toutes celles et ceux qui affectionnent ces véhicules que l'on associe souvent aux souvenirs de nos vingt ans. Plus que trentenaires pour la plupart d'entre elles, il y avait là une moss Monaco de 1931, une Alpha GTV de 1983, une Fiat X1/9 de 1976, une TR3 de 1957 et bien d'autres de leurs congénères, toutes rutilantes et

rayonnantes. C'est l'association basée à CARMAUX « Balades en SEGALA » qui organisait sa 6^e édition basée sous forme d'un jeu de piste où chaque concurrent avait un cahier de navigation pour sillonner ainsi le territoire des cent vallées et en découvrir par la même occasion tous ses charmes. François CARRIERE – Maire de la commune - et par ailleurs passionné de ces vieilles mécaniques a pris plaisir à accueillir tous ces randonneurs insolites pour une pause gourmande bien appréciée par tous les participants. Ces derniers ont ensuite repris la route de leur périple de 150 km à bord de leurs YOUTIMERS, découvrant ainsi toute la beauté des petites routes de la région.



DE L'ARGENT POUR UN BENEVOLE EN OR

En cette année de jeux olympiques, et qui plus est vont se dérouler en France, toutes les spéculations sont ouvertes sur la moisson de médailles envisagée. Pour ce qui nous concerne, le compteur est ouvert dans la famille de l'Essor de Boussac qui compte un récipiendaire en la personne de Christophe BOSCUS. Une médaille peut bien paraître futile mais ce qu'elle représente a une tout autre valeur. Pour Christophe c'est une vingtaine d'années de présence au club, ce passionné de ballon ovale sert le ballon rond sur les bords de terrain, drapeau de touche en main. Il faut parler également du traçage du stade et de ses diverses contributions aux festivités du club. Lorsqu'il s'est vu remettre cette médaille d'argent dans le cadre des récompenses du district aux bénévoles, c'est avant tout la reconnaissance de tout ce temps donné pour une association qui ne pourrait pas fonctionner sans l'engagement de personnes comme Christophe. C'est un rocker au caractère bien trempé avec un cœur d'artichaut à qui chaque membre du club se doit d'accorder le plus grand respect.



UN SIECLE DE VIE POUR MARIA CAZALS



« On n'a pas tous les jours vingt ans », une chanson reprise par de nombreux interprètes et qui le fut récemment sous une version revisitée « on n'a pas tous les jours 100 ans ». En effet, c'est bien l'âge de Maria CAZALS née le 14 mars 1924 au village de MEMBRE, traversant ainsi un siècle de vie bien remplie. Elle était l'ainée d'une fratrie de huit enfants dont cinq sont encore en vie actuellement, totalisant à eux cinq 468 ans de vie... Après avoir passé son enfance dans son village natal elle fréquente l'école de BOUSSAC puis celle de GRAMOND qui va sceller le destin de sa vie. C'est dans cette maison des dominicaines qu'elle va faire son noviciat

avant de rentrer dans les ordres et prendre le nom de religieuse AGNES DE JESUS en 1944. Une longue carrière de vie religieuse commence alors pour elle avec une fonction d'institutrice qu'elle va assurer à COMBROUZE – PLAISANCE – PRADINAS – ROQUEFORT et JOUELS (catéchisme – cantine). En 1984 la boucle est bouclée et elle revient à GRAMOND pour y prendre sa retraite, rejointe par ses sœurs ANGELE et CECILE avec qui elle joue tous les soirs au scrabble. C'est alors une retraite active qui a commencé pour elle dans cette maison où elle a continué à rendre de multiples services dans la communauté jusqu'à la période COVID. Elle occupe encore ses journées à faire des mots croisés ou à tricoter et va même régulièrement faire des séances de gymnastique.

En ce dimanche 17 mars, ce fut un grand honneur pour les familles CAZALS – CARRIERE – MAUREL – ALBOUY – CAYLA de fêter les 100 ans de leur sœur, tante et cousine MARIA. Ils tiennent à remercier en particulier tout le personnel de GRAMOND qui prend bien soin d'elle.



LA CUMA VA FETER SES 40ANS

Quoi de plus naturel pour une CUMA que de faire son assemblée générale au restaurant de l'AGRICULTURE ? Ce fut bien l'option choisie par celle de BOUSSAC tout récemment qui a réuni ainsi ses adhérents pour parler matériel bien sûr mais également projet de fêter les 40 ans de cette coopérative prochainement. Dans un premier temps il fut procédé à l'inventaire exhaustif de tout le parc (amortissements, renouvellement, détails techniques d'utilisation, etc...)

Le bureau à la tête de 47 adhérents est composé comme suit :

Président – GAYRARD Patrick.
Secrétaire – HURTHES Lionel.
Trésorier – SOULIE Jean Marc.
Membres – CARDAILLAC Anthony –
MAUREL Xavier – PUECH David –
MAUREL François - MARTY Éric –
POUGET Jan Marc – TREBOSC Jean
Michel – BLANC Sébastien –
MOUYSSSET Fabien.



FIN DE SAISON POUR LES DANSEURS

La saison de l'association de danse qui porte son nom va bientôt prendre fin et afin de célébrer celle-ci, un repas était pris en commun à la salle des fêtes. Un moment festif que l'on pourrait appeler « La soulenca », un évènement qui marquait dans le temps la fin des travaux de fenaison, de moisson ou d'un bâtiment. Il y eut un très bon repas concocté par Marlène et son équipe avec la précieuse collaboration des bénévoles et responsables



de cette association qui accomplissent un travail remarquable au sein de celle-ci. En effet chacun peut se sentir à l'aise de venir découvrir et améliorer les nombreuses danses folkloriques qui animent ces soirées au rythme d'un mardi sur deux. Après ce bon repas il convenait bien évidemment aux danseurs d'aller virevolter sur la piste aux sons de la musique proposée par Adrien avec succession de danses en couple, en ligne et autres rondes jusqu'à une heure

avancée de la nuit. On ne peut que souhaiter bon vent et bonnes danses à cette association qui après la dernière séance de ce 30 avril reprendra ses activités le 1^{er} octobre.

Ceux et celles qui souhaitent venir se joindre au groupe peuvent contacter

Gérard et Françoise 06 80 00 10 29
– 06 13 66 50 31 - Florence 06 03 56 16 83 - Liliane 06 14 07 48 96.



UN REPAS AU PARFUM DES ILES POUR L'APE



L'association des parents d'élèves, toujours soucieuse d'améliorer le cadre de vie des écoliers et d'étoffer leur programme d'activités avait organisé une soirée repas à la salle des fêtes. Pour cette rencontre il y avait au menu ROUGAIL – SAUCISSE, un plat épicé venu des îles qui a apporté une touche colorée à cette soirée.



Si le nombre de participants était en deçà des prévisions des organisateurs, il y tout de même une bonne centaine de personnes qui avaient répondu présent à cette soirée.

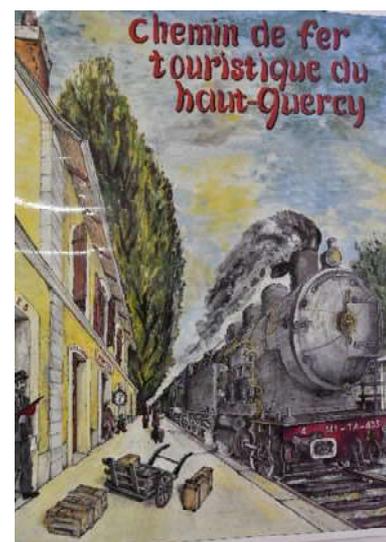
Une participation toutefois encourageante qui incite à être renouvelée à l'avenir.

Les grands ont un voyage de programmé en Dordogne fin juin et les parents d'élèves feront leur traditionnel repas de fin d'année.



UNE SORTIE CULINAIRE ET CULTURELLE AU MENU DES INFATIGABLES

Ce cabillaud séché venu de Norvège que l'on appelle stockfisch a rencontré les pommes de terre de la vallée du lot (du côté de LIVINHAC pour être précis), donnant naissance à ce plat devenu typiquement Aveyronnais que l'on appelle l'ESTOFINADO. Ce dernier est inscrit chaque année au calendrier des rencontres du club des infatigables qui avaient donné rendez-vous pour l'édition 2024 au restaurant LE RACANEL à RIGNAC. Chacun a pu apprécier à sa juste valeur la qualité de cette ESTOFINADO et du repas en général qui a régalé l'ensemble des participants. Contrairement à l'idée reçue que l'aspect culinaire serait un leitmotiv de l'association, cette dernière est bien loin de négliger le côté culturel qui est un incontournable de ses sorties régulières. Il suffisait alors pour l'occasion d'effectuer quelques kilomètres afin de se rendre à LANUEJOULS pour y visiter le musée du modélisme ferroviaire. Il s'agit là d'une véritable caverne d'Ali baba que fait vivre un groupe de passionnés pour le plus grand plaisir du public. On y trouve là des centaines de modèles réduits de trains et locomotives de diverses époques, une quantité énorme d'appareils liés à la vie du train, ainsi que divers équipements et signalisations diverses qui ont eu leur fonction dans un passé plus ou moins récent. Le moment d'enchantement fut bien évidemment de voir circuler tous ces trains miniatures avec toute la signalétique en vigueur dans des décors superbes. Merci aux guides du jour pour leurs multiples explications sur la vie du rail et félicitations à eux de perpétuer sa riche histoire.



GRAND SUCCES POUR LA BOUSSACOISE

La BOUSSACOISE : Il ne s'agit pas d'une quelconque danse ou spécialité culinaire locale, mais tout simplement d'une course d'orientation qui était le week end dernier dans sa troisième édition. C'est avant tout un challenge sportif certes mais aussi une épreuve qui requiert une certaine stratégie de terrain et surtout d'orientation pour retrouver les balises implantées sur tout le territoire d'investigations.

Ils furent plus de 150 à venir relever le défi dans les diverses catégories de difficulté, se mesurant aux contraintes topographiques imposées. L'épreuve était adaptée à chaque concurrent, des plus chevronnés partis pour cinq heures trente à la découverte familiale organisée dans le village afin d'y découvrir toutes les subtilités du concept.

L'organisation d'une telle épreuve nécessite un énorme travail en amont afin d'élaborer la disposition de plus de 90 balises qui furent toutes découvertes par une candidate venue du CANTAL.

Le four de la « Taverne d'Albert » fut à nouveau mis à contribution pour faire une fournée de pain et cuire les pizzas qui allaient régaler les participants pour le repas du soir.

Il convient de féliciter l'ensemble des participants pour leurs performances, les responsables du club d'orientation de NAUCELLE pour leur aide logistique, et bien évidemment tous les membres du club de randonnée « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » pour leur travail qui a contribué à faire de cette journée une belle réussite.





L
A

B
O
U
S
S
A
C
C
O
I
S
E

QUE DE BELLES RENCONTRES !!!

La rencontre ! Le mot est lâché et il sera bien le fil conducteur de cette opération menée sur les 23 communes du territoire du Pays Ségali. Pilotée par Marion et Mickael de la compagnie SPUTNIK une itinérance de 300 km s'est élaborée sur cet espace et vient tout juste de commencer avec un départ de GRAMOND qui s'est poursuivi à BARAQUEVILLE – MOYRAZES – COLOMBIES et BOUSSAC pour ce qui est de la première étape. Arrivée jeudi soir, la caravane itinérante en vélo s'est installée avant l'allumage du four en soirée. La journée de vendredi eut pour cadre l'école avec les premiers passages sur le canapé de la rencontre pour les écoliers qui ont eu l'opportunité de se remémorer leurs premiers contacts avec leurs camarades. Ce fut ensuite l'opération fabrication du pain qui débuta avec le concours précieux de François et son épouse, anciens boulangers qui conduisirent la fabrication de la pâte avec toutes ses subtilités. Dans la salle de classe des grands Marion se mit au tableau pour établir avec les élèves la charte de la rencontre et les idées ne manquèrent pas de fuser « Dire bonjour, être poli, gentil, ne pas couper la parole, respecter la différence, ne laisser personne à l'écart, pas de violence physique ou morale... » L'après-midi reprise de l'activité boulangère avec le façonnage des pains et la préparation également de la pâte à pizzas. Venait ensuite la finalisation de ce magnifique projet avec la cuisson au four de la taverne d'Albert. Une journée qui se termina par la dégustation de toutes ces réalisations autour du vin d'honneur du comité d'animation avec la projection des premiers moments de rencontre des élèves. À noter également la présence du club des infatigables qui avait programmé sa rencontre jeux à la salle des fêtes. Pour ce qui est de la journée du samedi c'était le grand banquet qui devait être organisé sur l'espace communal devant la mairie, mais les conditions météorologiques conduisirent à une solution de repli qui fut la salle des fêtes de MOYRAZES. Un repas pour le moins insolite qui eut la particularité d'accentuer les rencontres par des rotations régulières qui favorisaient de nouvelles connaissances et entrecoupé de moments de chant et de formules choisies pour mettre en avant tous les aspects de la valeur « rencontre ».

Le périple de cette caravane va poursuivre son itinérance sur le territoire du Pays Ségali qui se terminera par le grand banquet à CABANES le 31 aout.





С М Р Т З О Ы З М Р



L'IDÉE RECETTE Le Gaspacho

Pour 4 personnes

Temps de préparation : 15 minutes

Pour toutes les bourses

Ingrédients :

- 2 tomates
- 1 poivron rouge
- 1 demi-concombre
- 1 céleri
- 1 cuillère à café de sucre
- Huile d'olive



Préparation :

1. Lavez les légumes, puis coupez-les et déposez-les dans le blender.
2. Versez un généreux filet d'huile d'olive et le sucre. Mixez et servez.

LE COIN DES ENFANTS

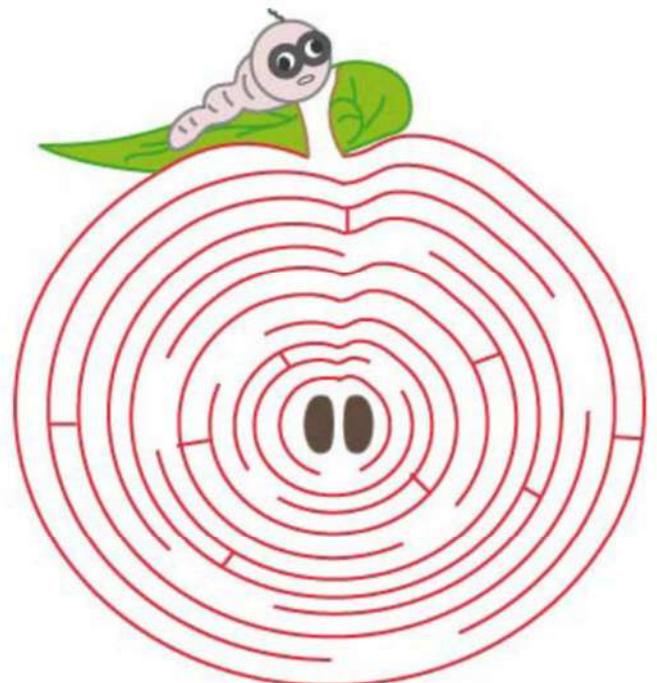


1	2	3	4	5	6	7	8	9

	+		=	<input type="text"/>		x		=	<input type="text"/>
	-		=	<input type="text"/>		-		=	<input type="text"/>
	+		=	<input type="text"/>		+		=	<input type="text"/>
	x		=	<input type="text"/>		x		=	<input type="text"/>
	-		=	<input type="text"/>		x		=	<input type="text"/>
	+		=	<input type="text"/>		-		=	<input type="text"/>



Les cordes des cerfs-volants sont emmêlées. Suis les lignes et écris le chiffre correspondant à son cerf-volant près de chaque enfant.





LE SAVIEZ-VOUS ? LA PÉTANQUE



Mais comment nomme-t-on les joueurs de pétanque ?

Le Centre national de ressources textuelles et lexicales recense deux appellations principales : bouliste (la plus répandue) et pétanqueur.

La pétanque tire son nom de l'expression « pés tanqués » qui signifie pieds joints et fichés au sol en provençal. La pétanque est née à la Ciotat en 1910, grâce à Jules Hugues dit « Lenoir », vedette incontestée du jeu provençal alors appelé la longue. Contrait par les rhumatismes à rester assis, les pieds tanqués au sol, Jules s'entraîne à lancer un bouchon puis à pointer à à tirer avec un tas de boules. Ses amis imaginent alors de la faire jouer ainsi, depuis un cercle tracé au sol.

LA PETANQUE, CA MUSCLE ! Au-delà de l'activité de loisir, ce sport requiert analyse, concentration et stratégie. C'est aussi une activité qui sollicite les muscles du haut du corps (lombaires, bras, épaules) pour envoyer une boule de 650 à 800 g et ceux des cuisses, car il faut fléchir les jambes pour lancer et ramasser les boules. Enfin, en 45 minutes de pétanque, on brûle autant de calories qu'en marchant sans se presser, soit 90 kcal.